

LUNDI 27 JUIN 2022

Des mesures fortes pour les EHPAD : augmentation du taux directeur et prise en charge de 50% du surcoût énergétique

Au sein de la société, les aînés occupent une place de choix lors de la séance publique du 27 juin 2022 dédiée à l'examen du budget supplémentaire. En plus de l'adoption du Schéma de l'autonomie 2022-2028 pour lequel la collectivité départementale engagera un **budget de plus d'un demi-milliard d'euros** pour porter des actions innovantes en faveur du grand âge, elle adopte deux mesures fortes, l'une inédite qui s'inscrit dans l'avenir des EHPAD, l'autre d'urgence et indispensable au bon fonctionnement des établissements.

A la fois ponctuelles et structurelles, ces interventions témoignent de la volonté du Département des Deux-Sèvres d'aider financièrement et techniquement les EHPAD pour passer ce cap difficile et préparer plus sereinement l'avenir.

Augmentation du taux directeur de 0.4% à 1%

Fixé à 0.4% et inchangé depuis 2016, le Département des Deux-Sèvres annonce le déblocage de ce taux passant ainsi de 0.4% à 1% pour les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement de tous les EHPAD, hors EHPAD lucratifs (non tarifés par la Département). L'application de ce nouveau taux directeur devrait pour les trois prochaines années entraîner un accroissement des recettes prévisionnelles des EHPAD de 620 000 euros par an et donc contribuer à améliorer le modèle économique des établissements.

1.4 million pour amortir la hausse de la facture énergétique

Second levier actionné par le Département afin d'épauler les EHPAD : un soutien financier pour alléger la facture énergétique des établissements. Le Département, déjà fortement impacté dans l'exercice de ses missions par la flambée des prix des énergies, décide d'intervenir auprès de ses partenaires que sont les EHPAD. Un crédit de 1,4 million d'euros est inscrit au budget supplémentaire pour la prise en charge de 50 % du surcoût des dépenses d'énergie par établissement (évalué à 1,50 € par jour et par résident).